SAINT OUEN EN BELIN

YVRE LE POLIN

SAINT BIEZ EN BELIN

REQUEIL

PONTVALLAIN

ruisseau de Beauregard

ruisseau du Pin

N

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE
CHATEAU L'HERMITAGE

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION N°1

3B2

REGLEMENT GRAPHIQUE

Zone périphérique

DOSSIER D'APPROBATION
Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Février 2014

ECHELLE 1/5 000

ETAT D'AVANCEMENT DU DOCUMENT: PROJET APPROUVE
DATE: FEVRIER 2014

Xavier DEWAILLY - Urbaniste S.F.U.
3 Allée Jean Jaurès 72100 LE MANS
TEL: 02 43 72 79 13 MAIL: urba.dewailly@orange.fr

LEGENDE

- UCa ZONE URBAINE CENTRALE (ASSAINISSEMENT AUTONOME)
- UP ZONE URBAINE PERIPHERIQUE
- AUha ZONE D'URBANISATION IMMEDIATE GROUPEE POUR L'HABITAT AVEC ASSAINISSEMENT AUTONOME
- A ZONE RESERVEE A L'ACTIVITE AGRICOLE
- Ap ZONE AGRICOLE PROTEGEE
- Amv ZONE AGRICOLE PERMETTANT L'IMPLANTATION DE MAISONS DE VIGNE
- Nh SECTEUR DE LA ZONE NATURELLE CONTENANT DES CONSTRUCTIONS NON LIEES A L'ACTIVITE AGRICOLE
- Np ZONE NATURELLE PROTEGEE
- ESPACES BOISÉS CLASSES
- ESPACES BOISÉS SOUMIS A DECLARATION PREALABLE
- PATRIMOINE BÂTI INTÉRESSANT SOUMIS A PERMIS DE DEMOLIR
- SECTEUR DE VESTIGES ARCHEOLOGIQUES
- SECTEUR DE RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAINS
- ZONE HUMIDE
- CHEMIN DE RANDONNEE
- EMPLACEMENT RESERVE
- PERIMETRE DU FUTUR PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
- ACCES DIRECT INTERDIT
- MARE DONT LE COMBLEMENT EST SOUMIS A DECLARATION PREALABLE (article L 123-1-5 7° du code de l'urbanisme)
- ARRACHAGE DE LA HAIE SOUMIS A DECLARATION PREALABLE (article L 123-1-5 7° du code de l'Urbanisme)

"Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés - Décembre 2013"